



Dijon le 17 novembre 2017

A Madame la Directrice
Académique
DSDEN de Côte d'Or
Site Clémenceau
2G rue Général Delaborde
21000 Dijon

Objet : Organisation des consultations sur les rythmes scolaires pour 2018-2019

Madame la Directrice académique,

Nous avons appris, un peu par hasard, que la date du 15 décembre 2017 avait été retenue pour que les conseils d'écoles de Côte d'Or communiquent à la DSDEN leurs votes sur le retour ou pas à la semaine de 4 jours. Sachant qu'initialement vous aviez arrêté avec le conseil régional la date du 31 janvier 2018, date qui d'ailleurs n'avait pas fait l'objet d'une communication aux écoles, vous comprendrez notre étonnement quant à votre choix d'avancer d'un mois et demi la date. Vous comprendrez aussi notre étonnement qu'aucune information ait encore été envoyée aux écoles via les inspections - exception faite de la circonscription de Beaune, et on se demande bien pourquoi. Aussi vous comprendrez notre mécontentement de ne pas avoir reçu la moindre information de votre part, sachant que nous nous sommes réunis, les organisations syndicales vous et vos services, lors du CTSD le 9 novembre dernier.

Bien qu'une discussion soit nécessaire sur l'organisation de la semaine pour la rentrée 2018, il nous semble important que le temps de la concertation soit respecté.

Le CTSD et le CDEN rythmes scolaires étant programmés pour la première quinzaine de mars, nous vous demandons, Madame la Directrice académique, de revenir au calendrier initial et de transmettre une information claire aux écoles.

Aussi, et parce que nous ne serions pas surpris que ce changement de calendrier soit à l'initiative du conseil régional, nous vous demandons de résister aux pressions de ce dernier, si pressions il y a.

Si l'on peut entendre qu'on ne peut pas faire abstraction de l'organisation des tournées de bus, on ne peut pas entendre que le conseil régional organise les journées de classes et fixe le calendrier de la concertation départementale. Quand on parle de rythmes scolaires, il est avant tout question d'école et pas de bus.

Pour ces raisons nous vous demandons, en plus de revenir à la date du 31 janvier 2018 pour toutes les écoles du département, de distinguer celles qui sont concernées par les transports scolaires de celles qui ne le sont pas.

Recevez, madame la Directrice académique, mes respectueuses salutations.

Franck DELETRAZ

Secrétaire départemental

